



## Réduisez vos pertes matières Diagnostic gaspillage alimentaire Sur site de l'entreprise

### Intervenante et contact pédagogique



Estelle MARIN,  
Experte en RSE –  
CRITT

[estelle.marin@critt-iaa-paca.com](mailto:estelle.marin@critt-iaa-paca.com)

### Prérequis :

Aucun

### Public visé :

Responsable. qualité, QSE, responsable. de site, direction



AGROALIMENTAIRE SUD  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Enregistrée sous le numéro 93840083884  
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat  
N° de Certificat Qualiopi : FR060037-2



### Objectifs

Les stagiaires seront capables de :

- Répondre à une obligation réglementaire en :
- Identifiant et quantifiant les pertes tout au long de votre processus,
- Définissant un plan d'actions de réduction des pertes alimentaires.



### Contenu

Accompagnement en 2 temps :

- 1/2 journée d'intervention sur site pour la collecte des données et le calcul des pertes via l'outil ADEME,
- 1/2 journée de restitution des résultats avec remise du fichier et réflexion sur le plan d'actions d'optimisation.



### Moyens pédagogiques et techniques

- Exposés suivis de questions-réponses
- Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quizz, exercices pratiques et/ou jeux de rôles
- Support de formation remis aux stagiaires
- Moyens pour suivre l'exécution de la formation : feuille d'émergence

*Au besoin, notre référent handicap, se tient à votre disposition pour organiser votre accueil et le déroulement de la formation. Contactez notre responsable administratif de la formation ([laure.dupin@foodinpaca.com](mailto:laure.dupin@foodinpaca.com)) au 04 90 31 55 08.*



### Modalités d'évaluation, de suivi et de sanction

- Mise en place d'un dispositif d'évaluation complet : recueil des attentes et besoins, évaluation des acquis (Les critères d'évaluation sont directement reliés aux objectifs cités au début du programme), recueil des appréciations
- Feuille d'émergence
- Attestation de formation

**Nous consulter pour les conditions et les tarifs**

Mis à jour le 16/08/2023